

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 octobre 2011

---

**Conseillers présents ou représentés** : Pascal **AVRILLEUX**, Jacques **BIGRE**, Marie-France **BOURRON**, Robert **MERIAUDEAU** (pouvoir de Bruno VERDIER), Catherine **PERRIN-JANAIS**, Bernard **PERTICOZ**, Nadège **PEYSSON-THABARET**, Jean-Pierre **TRICHARD-CORVAISIER** (pouvoir d'Alain COMBE), Jean-Valentin **WOJCIECHOWSKI** (pouvoir de Christian LOYNET).

---

- Sur les 19 points ci-dessous ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal, ou d'une présentation à ce même Conseil, les conseillers avaient reçu plusieurs jours avant la réunion **11 projets** de délibération. Pour la plupart des autres questions une documentation photocopiée leur avait été remise.
- Les décisions ci-dessous ont été prises à l'unanimité sauf pour le point 13 (10 voix pour, 1 voix contre).

## **Le Conseil municipal, après avoir délibéré, a :**

1. **autorisé** le maire ou le premier adjoint à déposer à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) une demande de subvention pour l'équipement de la nouvelle bibliothèque qui devrait ouvrir au cours du premier trimestre 2012 ;
2. **classé** dans la voirie communale le chemin, qui dessert depuis la RD 992 le chalet ex-RABATEL. Cette voie mesure 513 mètres. La longueur de voirie communale classée passe ainsi à **26,062 kilomètres** ;
3. **décidé** de vendre à son locataire Jean-Pierre GOUDARD la maison communale de La Pierre dans les limites du prix fixé par le Service des Domaines. Ce prix sera porté à connaissance du public si le locataire mobilise les crédits nécessaires pour donner suite à sa demande ;
4. **accepté** la proposition de Bernard GAY de cession à la commune de sa parcelle A 2651, d'une superficie de 1405 m<sup>2</sup>, pour le prix de 22 euros du mètre carré. Cette acquisition permettra, pour le futur lotissement de La Lince, de créer des lots de 800 m<sup>2</sup> au minimum et de disposer d'une sortie piétonne Rue de la Mairie. Les personnes intéressées par l'acquisition d'un lot dans ce lotissement peuvent dès maintenant présenter leur candidature par une simple lettre ;
5. **accepté également** d'acquérir auprès de la SCI BARON une bande de terrain de 237 mètres carrés à l'entrée du chemin de La Lince en cours d'aménagement à La Bruyère (partie ouest de ce village). Une dizaine de places de parking seront créées sur cette parcelle. L'acquisition se fera au prix de 20 euros du mètre carré ;
6. **validé** à la demande du Percepteur l'encaissement au profit de la commune d'une somme de 168 euros liée à des réparations dues à de mauvaises manipulations d'une parabole par un locataire au moment du passage à la TNT.
7. **confié** au Syndicat départemental d'électricité (SIEA) la mission d'encaisser, pour le compte de la commune, la redevance d'occupation du domaine public communal par les réseaux gaz ;
8. **approuvé** les rapports d'activité 2010 du :
  - Syndicat du Haut-Rhône (SHR),
  - Syndicat départemental d'électricité (SIEA),
  - de la SEMCODA ;
9. **complété** sa précédente délibération relative à la grotte de Glandieu dont la gestion est confiée au CREN (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels). La protection de cette grotte qui héberge des chauves-souris a été réalisée par le CREN sur des crédits « **Natura 2000** » (Etat, Europe). L'opération est totalement gratuite pour la commune. La commune est prioritaire pour les visites à organiser dans cette grotte ;
10. **entendu** les explications de Jean-Valentin WOJCIECHOWSKI, adjoint en charge des bâtiments, sur la gratuité d'un mois de loyer accordée à un locataire en échange de travaux entrepris par ce locataire ;
11. **voté** une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association REGAIN qui a déchiffré les registres de mariages à Cordon depuis 1736 et Brégnier depuis 1654, puis à Brégnier-Cordon depuis 1793. Ce document, dont la commune a reçu copie, sera déposé à la bibliothèque ;

12. **examiné et retenu** divers devis :
  - devis de 2 230 euros H.T. pour la création d'un puits perdu entre le local du Centre de loisirs et la nouvelle bibliothèque, pour infiltrer les eaux de pluie en cas de gros abats d'eau ;
  - devis en plus-value de 3 866,40 euros H.T. pour les travaux de La Lince, du fait que pour la canalisation d'eau potable qui dessert la maison CURTY, depuis la maison LAGRANGE, a un diamètre de 60 insuffisant pour l'installation d'un poteau d'incendie,
  - d'autres devis présentés seront ultérieurement réexaminés ;
13. **attribué** au Percepteur l'indemnité de conseil, prévue par les textes légaux, soit 541 euros pour 2011 ;
14. **entendu** le maire sur la réalisation d'un emprunt de 250 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne conclu pour 9 ans un quart, au taux de 3,24%. Cet emprunt était prévu au budget primitif de l'année 2011 ;
15. **discuté** de la télétransmission des actes de la commune en direction des services de l'Etat et envisagé d'autoriser les administrés à régler, fin 2012, leurs factures d'eau par carte bancaire via Internet ;
16. **modifié** le tableau des emplois communaux pour prendre en compte un changement de grade, à l'ancienneté, d'une salariée de la commune ;
17. **autorisé** le maire à embaucher, à titre saisonnier, une personne, en décembre ou janvier, pour pallier les congés hivernaux du personnel ouvrier ;
18. **protesté**, par vigoureuse délibération, contre des informations grossièrement inexactes données à MBTP par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sur la possibilité d'ouverture de carrières alluvionnaires à Brégnier-Cordon ;
19. **fixé à** 2,5% le taux de la Taxe d'aménagement qui remplace, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la TLE (Taxe locale d'équipement).

**Compte-rendu établi  
par le maire  
Robert MERIAUDEAU**